

Les lavoirs de St Nicolas de Pierrepont 50250



Une randonnée proposée par Gilles50250



Randonnée n°8365667

Durée :	3h20	Difficulté :	Facile
Distance :	10.91km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	88m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	95m		
Point haut :	80m	Commune :	Saint-Nicolas-de-Pierrepont (50250)
Point bas :	6m		

Description

Balises du circuit: vert

Départ et arrivée: parking de la salle communale.

Prendre à droite à la sortie du parking puis à gauche (face au presbytère).

Descendre à droite vers La "Dujardinerie" où vous trouvez le premier lavoir.

Continuer le chemin en herbe sur 300m et remonter sur la D127.

traverser le pont et prendre le chemin de terre à gauche.

Continuer sur 900m en traversant le Hameau de "Launay" jusqu'à la D327.

Au carrefour prendre à droite et aussitôt à gauche dans le chemin de terre.

(2ème lavoir en contrebas).

Suivre ce chemin sur 1km et prendre à gauche vers "Les Baissières" (3ème lavoir à gauche dans le bas de la côte).

Après 300m, prendre à droite vers "Josset", passer sous le pont de la voie verte jusqu'à la D127.

Prendre à gauche et aussitôt à droite dans le chemin de terre jusqu'à la D506.

Tourner à gauche vers "La Fosseyrie". À "La Louetterie", au fond d'un petit chemin en herbe, le 4ème lavoir. Au bout du hameau, à gauche, traverser la D337 vers "Le Mont". Continuer ce chemin sur 1,5km et prendre à droite vers les citernes. Continuer jusqu'à la D137 prendre en face, traverser "Le Boscq" continuer jusqu'à "L'Angerie"(5ème lavoir).

Après 250m, tourner à gauche dans un chemin de terre vers "La Glinette" jusqu'à la D137.

Prendre à droite, descendre jusqu'à la D127, tourner à gauche et continuer jusqu'à "Le Moulin" (6ème lavoir).

Continuer la D127 jusqu'au bourg de Saint Nicolas de Pierrepont pour retrouver le parking.

Points de passages

D/A

N 49.323222° / O 1.587824° - alt. 34m - km 0

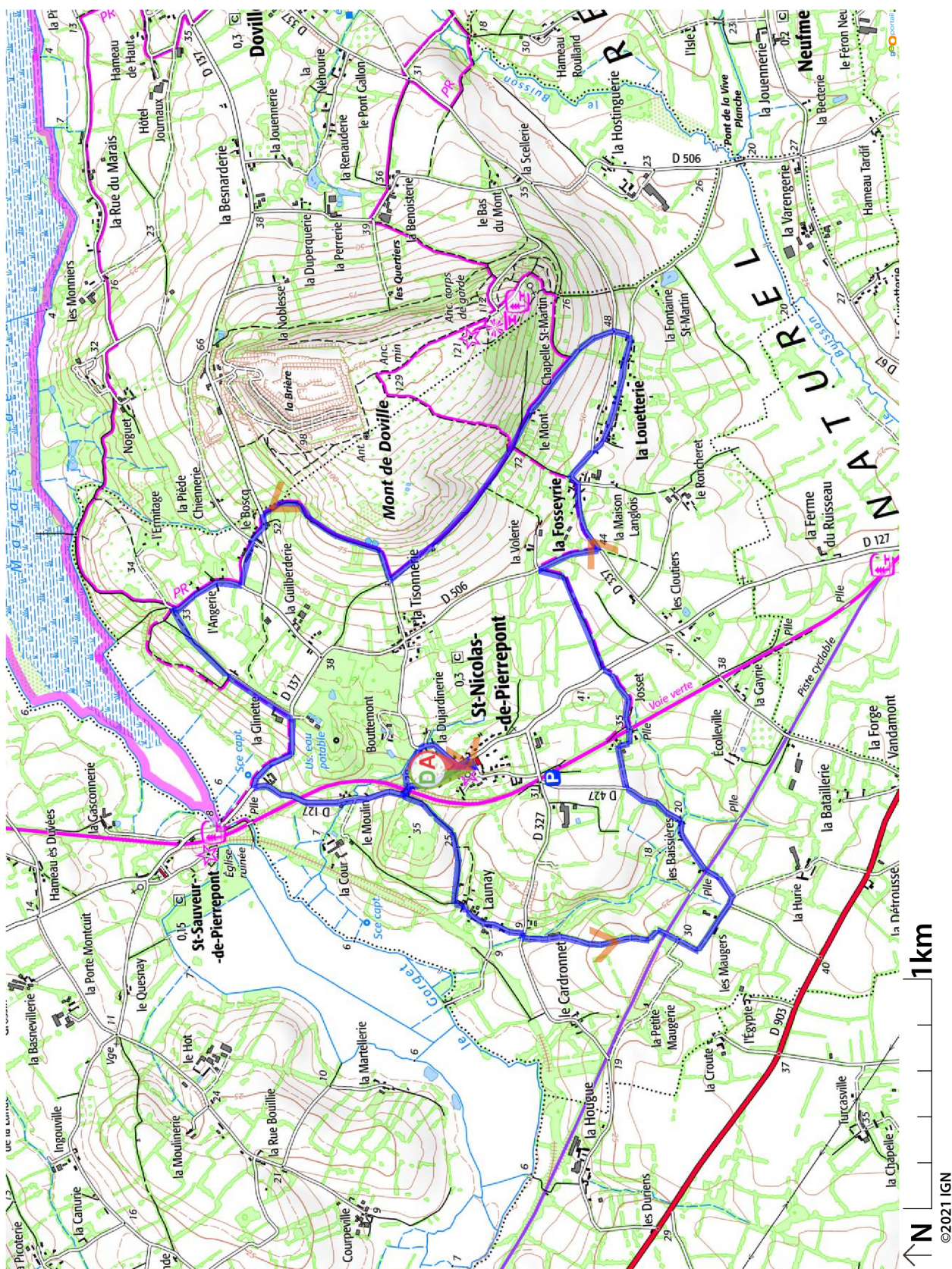
D/A

N 49.323325° / O 1.587798° - alt. 34m - km 10.91

Informations pratiques

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-/8365667>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



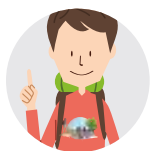
Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

Visorando du *visorandonneur*
Préparer et partager ses randos

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site: neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

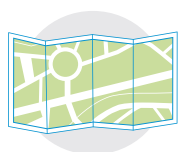
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



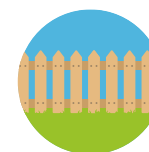
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



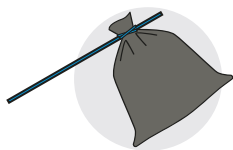
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site: ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.